

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Vachon

<https://www.cadre21.org/membres/ca15af325c60d61732b3c98b>

Date d'obtention : 2023-05-05 13:19:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je peux constater qu'il arrive plus fréquemment que les jeunes s'échangent des photos intimes. Avec cette formation, je me sens plus en mesure d'intervenir auprès d'eux et outillé.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant les étapes à suivre pour les futures interventions concernant les sextos avec la victimes ou l'investigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention de bien suivre les étapes de la grille d'évaluation. Je vais avoir l'aide mémoire en ma possession pour me guider.